



- (2) Appareil ou système de protection destiné à être utilisé en atmosphères explosibles
Directive 94/9/CE

(1) ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE

- (3) Numéro de l'attestation d'examen CE de type : **INERIS 12ATEX0027X**

- (4) Appareil ou système de protection :

COFFRET ANTIDÉFLAGRANT TYPE LEF 560-....

- (5) Constructeur : **LEF INDUSTRIES**

- (6) Adresse : **ZI de Lannugat
F-29100 DOUARNENEZ**

- (7) Cet appareil ou système de protection et toute autre variante acceptable de celui-ci sont décrits dans l'annexe de la présente attestation et dans les documents descriptifs cités dans cette annexe.

- (8) L'INERIS, organisme notifié et identifié sous le numéro 0080, conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 Mars 1994, certifie que cet appareil ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.

Les examens et les essais sont consignés dans le rapport n° DM025568/12 .

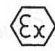
- (9) Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité à :

EN 60079-0 : 2009
EN 60079-1 : 2007
EN 60079-31 : 2009

- les solutions spécifiques adoptées par le constructeur pour satisfaire aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé décrites dans les documents descriptifs.

- (10) Le signe X, lorsqu'il est placé à la suite du numéro de l'attestation d'examen CE de type, indique que cet appareil ou système de protection est soumis aux conditions spéciales pour une utilisation sûre, mentionnées dans l'annexe de la présente attestation.
- (11) Cette attestation d'examen CE de type se rapporte uniquement à la conception, aux examens et essais de l'appareil ou système de protection spécifié selon la directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette Directive s'appliquent à la fabrication et à la fourniture de cet appareil ou système de protection, celles-ci ne sont pas couvertes par cette attestation.
- (12) Le marquage de l'appareillage ou du système de protection devra contenir :

 II 2 GD

Verneuil-en-Halatte, 2012 07 25



Le Directeur de l'Organisme Certificateur,
Par délégation
T. HOUEIX
Délégué Certification
Direction de la Certification

(13)

A N N E X E

(14)

ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE N° INERIS 12ATEX0027X

(15)

DESCRIPTION DE L'APPAREIL OU SYSTEME DE PROTECTION

Le coffret antidéflagrant est composé d'un corps et d'un couvercle circulaires en aluminium A512.

Il est utilisé pour la recopie de position de vannes par l'intermédiaire d'axes de commande en délivrant un signal électrique (contact , transmetteur, etc...).

En l'absence d'axes de commande, il sera utilisé comme boîte de jonction .

Le raccordement aux circuits extérieurs est assuré par une à trois entrées de câble d'un type certifié. L'entrée non utilisée sera obturée par un bouchon d'un type certifié.

PARAMETRES RELATIFS A LA SECURITE

Tension maximale : 250 V

Puissance maximale dissipée : 10 W

MARQUAGE

Le marquage doit être lisible et indélébile ; il doit comporter les indications suivantes :

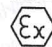
LEF INDUSTRIES

F-29100 DOUARNENEZ

(Numéro de série)

(Année de construction)

INERIS 12ATEX0027X

 II 2 GD

Ex d IIC T* Gb

Ex tb IIIC T**°C Db IP66

60°C or -40°C or -20°C ≤ T amb ≤ ****°C

Pmax=10W Umax=250V

Type de taraudage

AVERTISSEMENT : NE PAS OUVRIR SOUS TENSION

* T classe pour le gaz	** T classe pour la poussière	Température Ambiante Maximale ***
T6	T85°C	+60°C
T5	T100°C	+70°C
T4	T135°C	+85°C

L'ensemble du marquage peut être réalisé dans la langue du pays d'utilisation.

L'appareil ou le système de protection doit aussi porter le marquage normalement prévu par les normes de construction qui le concernent.

EXAMENS ET ESSAIS INDIVIDUELS

Conformément au § 16.2 de la norme EN 60079-1, le matériel, ci-dessus défini, est dispensé de l'épreuve individuelle compte tenu du fait qu'il a subi un essai de type sous 4 fois la pression de référence sous 51.5 bars d'une durée minimum de 10 secondes.

(16) DOCUMENTS DESCRIPTIFS

Les documents descriptifs cités ci-après, constituent la documentation technique de l'appareil, objet de la présente attestation.

- Notice descriptive DC560/A (5 pages) du 2012.05.29
- Notice d'instructions DQ 95.A (1 page) du 2012.05.29
- Plan n° 1330D (Embase LC6) du 2012.04.18
- Plan n° 1331E (Couvercle LC6) du 2012.04.18
- Plan n° 1511A (système de blocage) du 2012.04.18

(17) CONDITIONS SPECIALES POUR UNE UTILISATION SURE

- Pour une utilisation à +60°C, les câbles et les entrées de câble devront être compatibles pour une température de 72°C.
- Pour une utilisation à +70°C, les câbles et les entrées de câble devront être compatibles pour une température de 82°C.
- Pour une utilisation à +85°C, les câbles et les entrées de câble devront être compatibles pour une température de 97°C.
- La longueur du joint antidéflagrant de l'axe de commande ne doit pas être inférieur à 13.5 mm.

Les autres conditions sont définies dans la notice d'instructions.

(18) EXIGENCES ESSENTIELLES DE SECURITE ET DE SANTE

Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- La conformité aux normes listées au paragraphe (9).
- L'ensemble des dispositions adoptées par le constructeur et décrites dans les documents descriptifs.